



ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Pyrénées ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriales ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n°2021-03-09 en date du 1^{er} juillet 2021 portant détermination des ratios promus/promouvables à 100% du cadre d'emploi pour tous les grades après avis du Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG 31) ;

Vu l'arrêté n°1/2025 en date du 06 janvier 2025 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion après avis du CST du CDG 31.

ARRETE N°21/2025

ARTICLE 1 :

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025 :

Nom / Prénom	Situation actuelle	Examen professionnel ou à l'ancienneté
GAJAN HUPFER Sandrine	Adjoint administratif territorial	Ancienneté
PECARRERE Marie	Adjoint administratif territorial	Ancienneté
CHOLET Muriel	Adjoint administratif territorial	Examen professionnel satisfait le 17/06/2025

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	3	0	3
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	3	0	3

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion pour publicité.

François ARCANGELI
Président

Saint-Gaudens, le 1^{er} juillet 2025

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'en application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68, Rue Raymond IV-BP 7007 31 068 TOULOUSE CEDEX 07 dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.